



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, André Martel, greffier-trésorier de la Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le 13 octobre 2026 à 19h30 au 3, chemin de Hatley, Compton (Salle du Conseil) ;

Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dans le cadre d'un projet visant la construction d'une étable et d'un réservoir circulaire en béton armé à ciel ouvert destinés à un nouveau site d'élevage d'un cheptel totalisant 354 unités animales, la présente demande de dérogation mineure vise à déroger à l'article 23.1 du Règlement de zonage no 2020-166, lequel prescrit une distance séparatrice de 152,6 m entre l'habitation voisine et le site d'élevage. Or, la distance proposée par les demandeurs est de 112 m, soit 40,6 m de moins que celle exigée par le règlement.

Identification du site concerné :

Les lots concernés sont le lot 1 803 025 et 1 803 030 du cadastre de Québec situé au 411 - 415 chemin Léon-Gérin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 22 septembre 2026.

André Martel
Greffier-trésorier